

du quai, lui a fait un trou et l'a fait remplir d'eau si rapidement qu'il a coulé bas avant de pouvoir gagner terre. On dit que son premier pont est sous l'eau. Personne heureusement n'a péri. On espère pouvoir relever le bateau. Tout le chargement a été débarqué, dit-on. *Idem.*

ANGLETERRE.

La force de l'habitude.—Combien d'industriels et de marchands, retirés des affaires, comme ils disent, ne savent pas trouver, dans la jouissance de leurs rentes, une activité qui trompe, pour eux, les ennuis de leur retraite! Habités à un travail incessant, le jeu de la bourse, la visite de quelques amis, la culture d'un jardin, constituent pour eux un repos trop absolu, une situation quasi mortelle; et, en effet, beaucoup succombent sous le poids d'un ennui contre lequel ils n'ont trouvé eux-mêmes aucune force efficace. Il en est ainsi dans tous les pays. Mais peut-être ce besoin d'action, à l'heure solennelle de la retraite, exerce-t-il en Angleterre plus d'influence qu'ailleurs. Dans cette patrie du spleen, les loisirs semblent éminemment funestes au moral d'individus qui jusqu'alors ont eu une vie fort occupée. On y parle d'un fabricant de chandelles qui, sa fortune faite et son fonds vendu, se retira dans une maison de campagne près de Londres. Après avoir goûté quelques mois le plaisir d'une oisiveté complète, un profond ennui le gagna. Pour s'y soustraire, ou du moins le tempérer, il pria son successeur de l'aider comme aide les jours de fonte. Un ancien débauché de liqueurs fut tellement accablé de son repos de rentier, qu'il imagina un bizarre expédient, afin d'y faire une active diversion. Il remplissait une bouteille d'eau, et il en versait le contenu dans une autre, en le mesurant pinte à pinte. Un ex-boucher d'une petite ville de province, peu de temps après avoir quitté les affaires, avertit ses anciennes pratiques qu'il allait tuer, chaque semaine, un mouton, uniquement pour se donner le plaisir de suspendre l'oisiveté forcée à laquelle un heureux sort l'avait condamné. Chez ces quasi-excentriques, l'habitude est comme le caractère chez nous : *Naturam furca expellat...*

ESPAGNE.

—La situation de l'Espagne recommence à donner d'inquiétantes préoccupations à la politique européenne.

Le projet de réforme constitutionnelle a été présenté le 18 au nom du gouvernement par Narvaez. Un long exposé des motifs accompagna la présentation de ce projet. La constitution réformée ne sera qu'un mauvais pastiche de notre charte de 1830. En France, la composition de la chambre des pairs n'est point sortie du domaine de la loi; de viager, cette chambre peut devenir élective. D'après la nouvelle constitution espagnole, les pairs seront nommés à vie. Il y a là toute la différence d'un principe constituant à une simple loi. En France, une loi a donné la régence au plus proche parent majeur du roi; une simple loi peut changer cette disposition en Espagne, la régence sera dévolue par droit constitutionnel au plus proche parent majeur du roi. Les délits de presse ne seront plus déferés au jury. Le roi n'aura plus besoin de l'autorisation des cortès pour se marier. La garde nationale n'existera plus comme principe; il pourra seulement exister des gardes urbaines là où le gouvernement jugera nécessaire d'en organiser. Le préambule qui consacre la souveraineté nationale sera effacé.

Plusieurs officiers supérieurs, appartenant aux parties carliste et libérale, ont été arrêtés à Bayonne, à Perpignan et sur d'autres points: quelques-uns ont pu pénétrer au sein du pays et vont essayer de recommencer la guerre civile. Déjà le gouvernement a répondu à ce cri d'agression en mettant Zurbarán et d'autres hors la loi, et en donnant l'ordre de les fusiller partout où on les rencontrerait, sur le simple vu de leur identité. Ce mode de se débarrasser des gens est expéditif, c'est de cette même manière que les Espagnols se défont des constitutions. Espartero, conduit par un guide, a dit-on, réussi à revoir sa patrie, qu'il va chercher à ensanglanter de nouveau. Nous souhaitons qu'il ne tombe pas sous l'argument sans réplique dont on menace Zurbarán, et dont lui, général ou régent, s'est servi si souvent.

—On écrit de Madrid, le 25 octobre :

« Le sénat a terminé aujourd'hui la discussion sur le projet d'Adresse en réponse au discours de la couronne. Le paragraphe sur la réforme électorale a été voté après un court débat, auquel ont pris part le duc de Frias, le marquis de Miraflores et les ministres de l'intérieur et de grâce et justice. La question des biens nationaux a été soulevée par M. Nocedal, à l'occasion du sixième paragraphe, où la commission fait un vœu en faveur du clergé. Le ministre de finance a répondu avec respectation sur une question si compliquée; on pourrait cependant induire de ses paroles que le décret qui suspend la vente des biens nationaux sera révoqué. Il a donné les assurances les plus positives aux possesseurs actuels des biens du clergé, qu'ils ne seraient pas inquiétés. Le maréchal Narvaez a prononcé un discours sur l'armée, en faisant allusion à un passage du manifeste d'Espartero, dans lequel l'ex-régent se met au service de la révolution. Le président du conseil a déclaré avec beaucoup d'énergie, que si une épée ingrate était offerte à la cause de la révoite, il y en avait mille toutes prêtes à défendre le trône et les lois. Ce discours a été couvert des applaudissements de l'assemblée et des tribunes publiques.

« Je vous ai envoyé hier un résumé très incomplet de la discussion qui a eu lieu au sénat. Le discours de M. Martinez de la Rosa, le plus significatif de la séance, a une grande portée politique. Le ministre des affaires étrangères a eu surtout pour but de dissiper les inquiétudes qu'a fait naître dans tout le parti libéral le paragraphe sur le mariage de la reine in-é-é-é le projet de réforme de la constitution. Cet article est l'objet des plus

irritantes discussions dans la presse, et d'une vive préoccupation dans l'opinion publique. *El Espectador* a mis en tête d'un article très violent ces mots : *Muerle de la libertad, despotismo de D. Carlos.* *El Eco del Comercio* croit que cette disposition de la loi amènerait un *matrimonio camarilla*, un *matrimonio carlista et papista*.

« Le ministre des affaires étrangères a déclaré de la manière la plus formelle que le prince rebelle devait perdre tout espoir d'obtenir par l'astuce ce qu'il n'avait pu conquérir par la force, ni le pouvoir entrer furtivement dans le palais des rois d'Espagne. Ces paroles ont été vivement applaudies.

« Voici, d'après la *Gazette Officielle*, le texte de ce passage important du discours du ministre des affaires étrangères :

« La reconnaissance de toutes les puissances, le rétablissement des relations avec celles qui ne sont pas amies, rétablissement qui, s'il ne doit pas être mené, suivant l'heureuse expression de M. le duc de Gor, ne doit pas cependant être vu d'un œil indifférent et dédaigneux, et qui doit être obtenu avec prudence et dignité, ce rétablissement ne peut être le résultat de notes diplomatiques, ni de l'habileté du gouvernement; il doit naître de la restauration de l'ordre de notre pays, de la fermeté du gouvernement et de l'organisation de l'Etat. C'est ici, c'est en Espagne même que nous devons travailler au rétablissement de relations amicales avec les puissances qui n'ont pas reconnu notre reine, et c'est de nos foyers même que nous devons faire cette conquête, sans l'aller chercher au dehors. Le gouvernement pourra-t-il réaliser ce résultat par le moyen de notes diplomatiques, sans compromettre sa dignité? Le gouvernement devra-t-il prouver la légitimité de la reine d'Espagne, les titres en mains? Est-il dans le monde entier un souverain renonçant sur sa tête plus de titres de légitimité que l'auguste souveraine assise sur le trône d'Espagne? Devrons-nous dire qu'elle est reine en vertu des anciennes lois de la monarchie, de la coutume immémoriale de ces royaumes, de la reconnaissance des cortès qui l'ont proclamée reine de la volonté nationale, et même du triomphe de la force quand on parle de légitimité? Non, ce soin n'est point nécessaire pour rétablir les relations avec les autres puissances. Ce qui importe, c'est qu'en Espagne l'ordre se consolide de manière à éviter que la monarchie soit constamment ébranlée par des bouleversements, c'est que les puissances étrangères voient en Espagne un gouvernement ferme et stable; que l'amélioration lente et régulière des institutions ne soit pas confondue avec les révolutions et les bouleversements qui ont agité jusqu'ici la nation espagnole; qu'il soit démontré que le parti qui lève aujourd'hui la bannière du principe rebelle n'a pas été seulement vaincu sur les champs de bataille, qu'il n'a pas seulement succombé à Vergara, ou ceux-là qui naguère combattaient comme ennemis s'embrassent comme frères; mais encore qu'il soit constant, avéré, qu'il ne reste plus aucun espoir d'obtenir par l'astuce ce que l'on n'a pu gagner par la force, et que jamais ils n'entreront fortivement dans le palais de nos rois ces hommes qui n'ont pas pu s'en rendre maîtres les armes à la main! (Sensation — Applaudissements sur tous les bancs.) Il faut que cette espérance s'évanouisse et disparaisse! Loin de moi la pensée de vouloir insulter un parti vaincu. Mais quand ce parti oublie tant de leçons et tant d'échecs; quand il oublie que le sang espagnol a coulé par sa faute pendant sept ans; quand il veut arriver par une voie tortueuse au but qu'il n'a pu atteindre en combattant, il faut bien que cette déclaration soit faite à haute et intelligible voix pour qu'il ne reste plus à cet égard aucun doute ni en Espagne, ni hors d'Espagne. (Sensation profonde.—Applaudissements.) Le devoir du gouvernement est bien connu; lorsque toutes les puissances verront le trône assuré; quand elles verront, sous sa protection, fleurir et se consolider les institutions, les lois fidèlement observées; quand le parti du prince rebelle et le parti révolutionnaire seront reconnus vaincus, alors vous verrez se rétablir entièrement et tout naturellement ces relations. (Assentiment.)

Dans la séance du sénat du 26, on n'a pu voter sur le projet de loi relatif aux réformes administratives, le nombre des membres étant insuffisant. La séance a été renvoyée au lundi, 28. Un membre, M. Golfanguer, a refusé de donner aveuglément un vote de confiance; il a insisté pour que le gouvernement présentât les lois qu'il juge nécessaires. M. Charro a fait observer qu'aux termes de la constitution les chambres étaient établies pour discuter et délibérer, et non pour accorder des votes de confiance.

Nous recevons de Madrid, par voie extraordinaire, les principaux paragraphes de l'Adresse proposée par la commission du congrès des députés en réponse au discours de la couronne.

Le paragraphe qui concerne la réforme constitutionnelle a une double réclamation. Le paragraphe rédigé par la majorité, c'est-à-dire, par l'unanimité de la commission, moins un seul membre, M. Insturitz, est conçu en termes très explicites.

En voici le texte :

« Le congrès examinera attentivement le projet de réforme constitutionnelle annoncé d'avance dans la convocation royale, et déjà soumis à ses délibérations par le gouvernement de votre majesté. Le congrès se livrera avec les soins les plus assidus et la sollicitude la plus vive, à ce haut et important travail, pénétré qu'il est de la nécessité d'améliorer promptement le code fondamental de l'Etat, pour répondre aux vœux et aux espérances de la nation, en consolidant à la fois le trône de votre majesté et la liberté politique de la monarchie. »

Voici maintenant la réduction que proposait M. Insturitz sur la même question :